



Bulletin Officiel

N° 5374 Mercredi 07 Juin 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BANQUE ZITOUNA 2-4

AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A 5-10

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2» 11-14

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1» 15-17

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1» 18-22

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS – MONOPRIX - 23

SITEX – AGO - 23

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE – AGO - 24

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE – AGE - 24

ASSURANCES BIAT – AGO - 25

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – AGO - 26

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – AGE - 26

POULINA GROUP HOLDING – PGH – AGO - 27

SOTEMAIL – AGO - 28

SIMPAR – AGO - 29

CITY CARS – AGO - 30

TUNINVEST SICAR – AGO - 31

ESSOUKNA – AGO - 32

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SIMPAR – AGO - 33-35

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » «إصدارات باست ليز 01-2017» EMIS SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 36-38

COURBE DES TAUX

39

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

40-41

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- MCP CEA FUND
- MCP EQUITY FUND
- MCP SAFE FUND

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis
Registre de Commerce : B24162142009
Matricule Fiscal : 1120822H

« CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضاربة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

IV. CESSIION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac, et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn)).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
« HL 2017-2 »**

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2017-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- Suite -

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03 février 2017**.

Notation de la société: En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars

- Suite -

(5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 06/03/2017 sous le n° 17-0963, du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 9 Novembre 2016 sous le n° 16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Inté Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »
Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle maison de la ville de Tunis sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le vendredi **09 Juin 2017** à 10h, à Arena Tunis, les berges du lac, avenue principale Tunis-Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2016 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
- ♦ Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2016 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
- ♦ Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2016 de la S.N.M.V.T
- ♦ Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
- ♦ Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2016 du groupe.
- ♦ Création d'un Fonds Social.
- ♦ Affectations du résultat de l'exercice 2016.
- ♦ Fixation du montant de jetons de présence
- ♦ Nomination d'un nouvel administrateur
- ♦ Quitus aux administrateurs
- ♦ Pouvoirs en vue des formalités

2017 - AS - 4851

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »
Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le Jeudi 29 Juin 2017 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2016.
4. Approbation s'il y a eu lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2016.
7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2017.
8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2017.
- 9. Pouvoirs pour les formalités.**

2017 - AS - 4831

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

Messieurs les Actionnaires de la Société "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 21 juin 2017 à 11H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2016.
2. Approbation éventuelle des états financiers de l'exercice 2016.
3. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
4. Affectation des résultats de l'exercice 2016.
5. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2016.
6. Fixation des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration.
7. Fixation de la rémunération des membres du comité d'audit.
8. Pouvoirs

Les documents se rapportant à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

2017 - AS - 4852

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse – 4040

Messieurs les Actionnaires de la Société "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le mercredi 21 juin 2017 à 12H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) statuer sur la continuité de l'exploitation de la société
- 2) pouvoirs

Les documents se rapportant à cette Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

2017 - AS - 4853

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Assurances BIAT

Siège Social: Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 8 juin 2017 à 9h30 au Siège social d'Assurances BIAT sis à Tunis, Immeuble Assurances BIAT Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2016.
3. Approbation des Conventions réglementées par les articles du Code des sociétés commerciales.
4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2016.
5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2016.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2016.
7. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2016.
8. Fixation des allocations servies aux membres du Comité Permanent d'Audit.
9. Renouvellement des mandats des administrateurs.
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le samedi 10 Juin 2017 à 10h 30mn, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax ; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2016 ;
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2016 ;
4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016 et distribution de dividendes ;
6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2016 ;
7. Quitus aux membres du conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des Jetons de présence ;
9. Renouvellement et nomination des membres du conseil d'administration ;
10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
11. Pouvoirs pour formalités.

2017 - AS - 4867

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, pour le samedi 10 Juin 2017 à 12h, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax ; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la société;
2. Modification corrélative des statuts de la société ;
3. Pouvoirs pour formalités.

2017 - AS - 4868

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

POULINA GROUP HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

Messieurs les actionnaires de la société POULINA GROUP HOLDING S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 09/06/2017 à 10H30 au siège de la société PGH sis au GP1 KM 12- Ezzahra, et fixe comme suit son ordre du jour :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société PGH au titre de l'exercice 2016.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes, de la société PGH, relatifs à l'exercice 2016.
- Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2016.
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du groupe PGH au titre de l'exercice 2016.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes, du groupe PGH, relatifs à l'exercice 2016.
- Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du groupe PGH relatifs à l'exercice 2016.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.
- Affectation du résultat de l'exercice 2016.
- Distribution de dividendes.
- Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2016.
- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2016.
- Franchissement de seuil.
- Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration.
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes et remplacement d'un commissaire aux comptes.
- Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

**SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL
« SOTEMAIL »**

SIEGE SOCIAL : Menzel El Hayet – Zaremdine – Monastir – Tunisie

Les actionnaires de la société SOTEMAIL sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Vendredi 23 Juin 2017 à 08h 30 mn à l'hôtel Regency Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.** Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- 2.** Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- 3.** Lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- 4.** Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- 5.** Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016,
- 6.** Affectation du résultat,
- 7.** Quitus aux administrateurs,
- 8.** Nomination /Renouvellement du mandat des administrateurs,
- 9.** Renouvellement/Nomination du mandat des commissaires aux comptes,
- 10.** Questions diverses,
- 11.** Pouvoir pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations "SIMPAR" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 23 Juin 2017 à 21 heures 30 minutes à la Maison de l'Entreprise, Avenue Principale - 1053 - LES BERGES DU LAC - TUNIS, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;
2. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la société, sur l'activité du groupe SIMPAR et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2016 ;
3. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2016, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
4. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016 et quitus aux membres du conseil d'administration ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
6. Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2016 ;
7. Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi 94-117 relative à l'achat d'une partie des actions composant le capital social de la société ;
- 8. Franchissement de seuil de participation à la hausse.**

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CITY CARS

Siège Social : 31, Rue des usines, Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis

Les actionnaires de la société CITY CARS sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire, prévue pour le Mardi 13 juin 2017, à neuf heures (9h) au siège social de la société sis au 31, Rue des Usines, ZI Kheireddine - La Goulette - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe City Cars relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels, examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
5. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
6. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
7. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
8. Renouvellement du mandat d'un administrateur ; et
9. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

Messieurs les actionnaires de TUNINVEST SICAR sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra le **Lundi 12 Juin 2017 à 10H00**, à l'Immeuble Tunisie Leasing Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016 ;
- 2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2016 ;
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2016 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats ;
- 6- Jetons de présence ;
- 7- Rachat d'actions ; et
- 8- Délégation de pouvoirs.

AVIS DE SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة العادية

شركة " السّكنى "

المقر الإجتماعي : 46، نهج طارق ابن زياد - ميتوال فيل - 1082 تونس

إن السادة المساهمين في رأس مال شركة " السّكنى " ومراقبي الحسابات مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الخميس 22 جوان 2017 على الساعة العاشرة صباحا بـ"دار المؤسسة" بالشارع الرئيسي ضفاف البحيرة - تونس وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي:

1. قراءة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2016 وتقديم القوائم المالية للسنة المعنية.

2. تلاوة التقرير العام لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2016.

3. تلاوة التقرير الخاص لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2016 والمصادقة على الإتفاقيات الواردة به.

4. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2016 وعلى القوائم المالية المتعلقة بالسنة المحاسبية المختومة في 2016/12/31.

5. تبويب المرائب.

6. قراءة تقرير التصرف وتقديم القوائم المالية الخاصة بمجمّع الشركات والمختومة في 2016/12/31.

7. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمّع الشركات، والمصادقة على القوائم المالية الخاصة بمجمّع الشركات لسنة 2016.

8. إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم خلال سنة 2016.

9. تحديد منحة حضور مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق.

10. الترخيص لمجلس الإدارة في شراء عدد من الأسهم المكوّنة لرأس مال الشركة.

11. المصادقة على تعيين عضو بمجلس الإدارة.

12. تعيين مراقبي حسابات للشركة.

AVIS DE SOCIETES

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

الشركة العقارية وللمساهمات

المقر الاجتماعي : 14 نهج مصمودة – ميتوال فيل – تونس 1082

مشروع اللوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 23 جوان 2017.

القرار الأول :

طبقا لمقتضيات الفصل 18 من العقد التأسيسي للشركة، قررت الجلسة العامة العادية :

تجديد مهام :

- السيد حبيب بالحاج قويدر

عضو مجلس الإدارة وذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستعقد في حسابات السنة المحاسبية 2019.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني:

بعد إستماعها إلى تلاوة:

- تقارير مجلس الإدارة المتعلقة، بنشاط الشركة والقوائم المالية المنفردة، وبنشاط تجمّع الشركة والقوائم المالية المجمّعة، للسنة المالية 2016.

- وتقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المنفردة للشركة والقوائم المالية المجمّعة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2016.

تسجّل الجلسة العامة العادية إطلاعها على ما جاء في تقارير مراقبي الحسابات وتصادق على تقارير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة والمجمّعة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2016 كما وقع عرضها عليها.

وبالتالي فهي تعطي إبراءا تاما وشاملا وبدون أي إحتراز لأعضاء مجلس الإدارة بخصوص تصرفهم طيلة السنة المالية 2016.

تمت المصادقة على هذا القرار

- Suite -

القرار الثالث :

بع إستماعها للتقرير الخاص لمراقبي الحسابات الذي قُدم طبقاً لأحكام الفصل 200 والفصول الموالية والفصل 475 من مجلة الشركات التجارية صادقت الجلسة العامة العادية على محتوى هذا التقرير والإتفاقيات المدرجة به.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الرابع :

قررت الجلسة العامة العادية تبويب الأرباح القابلة للتوزيع للسنة المحاسبية 2016 على النحو التالي :

(بالدينار)	
2 055 355,272	- مرائب السنة المحاسبية 2016
3 019 435,699	- النتائج المؤجلة 2015 (منها 1.301.318,404 المعفاة من الجباية)
348.681,596	- جزء من الإحتياطات الخارقة للعادة بتاريخ 2013/12/31
<hr/> 5 423 472,567	- مرائب قابلة للتوزيع
0	- إحتياطي قانوني
1 650 000,000	- عائدات المساهمين (توزع من الأرصدة السابقة لسنة 2014) (*)
<hr/> 3 773 472,567	البالقي الأول
0	- إعادة إستثمار معفاة من الجباية
1 000 000,000	- إحتياطي خارق للعادة
<hr/> 2 773 472,567	البالقي الثاني
100 000,000	- الصندوق الإجتماعي
<hr/> 2 673 472,567	البالقي الثالث
<hr/> 2 673 472,567	- النتائج المؤجلة 2016

(*) 1.301.318,404 دينار توزع من النتائج المؤجلة والمعفاة من الجباية و 348.681,596 دينار توزع من الإحتياطات الخارقة للعادة بتاريخ 2013/12/31 (المعفاة من الجباية)

يتبع الماسبق حُددت الأرباح الموزعة للسنة المحاسبية 2016 بمقدار 1,500

دينار للسهم م.

وسيعتم دفع هذه الأرباح بداية من 2017 لدى الوسطاء بالبورصة بالنسبة للمساهمين المُودعين لأسهمهم لدى الوسطاء بالبورصة وبمصالح الشركة بالنسبة لبقية المساهمين.

كما قررت الجلسة العامة العادية إدماج المبالغ المعفاة من الجباية والتي أصبحت محررة بتاريخ 31 ديسمبر 2016 والبالغة 500 ألف دينار المتأتين من الإحتياطي الخارق للعادة.

تمت المصادقة على هذا القرار

- Suite -

القرار الخامس :

قررت الجلسة العامة العادية تحديد مبلغ منح الحضور لمجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق الموزعة بعنوان سنة 2016 وذلك كما يلي :

- منحة الحضور لمجلس الإدارة: ثمانية وستون ألف وسبعمائة وخمسون ديناراً (68.750 د) خام.
- منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق : خمسة عشرة ألف ديناراً (15.000 د) خام.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السادس :

طبقاً لمقتضيات الفصل 19 من القانون عدد 117 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 لئلا تم تنقيحه بالفصل السابع من القانون عدد 92 لسنة 1999 المؤرخ في 17 أوت 1999، تجددت الجلسة العامة العادية لمدة سنة، موافقتها لتقوم الشركة العقارية وللمساهمات بشراء وبيع قسط من أسهمها بهدف تعديل سعرها بالبورصة وتعطي في هذا الإطار كل الصلوحيات لمجلس الإدارة لتحديد الثمن الأدنى للشراء والبيع والعدد الأقصى للأسهم وآجال الشراء.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السابع :

تغول الجلسة العامة العادية كل الصلوحيات إلى الممثل القانوني للشركة للقيام بكل إيداع ونشر كلما إقضى الأمر ذلك.

تمت المصادقة على هذا القرار

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis
Registre de Commerce: B132611999
Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » «إصدارات باست ليز 01-2017» Emis sans recours à l'Appel Public à l'Épargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Épargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres de 100 dinars chacune sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	7%	6,5%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **1er juin 2017** et clôturés au plus tard le **30 juin 2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

- Suite -

3-Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

4-But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2017-01 »

« إصدارات باسٲ ليز 01-2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **03 juillet 2017**.

La 1ère date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 30/06/2024** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 7% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. **Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 6,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 décembre de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. **Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable **le 30 juin de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. **La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 7% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 7% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices définit ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 7%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 07 JUIN 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,897%		
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,918%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,933%	1 001,510
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,033%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,064%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,095%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,126%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,140%	1 000,618
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,157%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,187%	
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,437%	1 000,467
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,502%	922,331
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,602%	998,064
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,974%	988,221
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,243%	977,726
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,343%	980,980
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,776%	969,273
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,872%	1 000,967
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,975%	941,584
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,245%	942,019
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		937,784
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,348%	932,979
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,375%	929,588
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,401%	926,524
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,603%	918,343
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,666%	910,530
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,846
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,802%	920,899
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,161%		943,885

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	167,346	167,363		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	113,033	113,045		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,827	96,837		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,905	14,906		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,838	108,848		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,529	1,530		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,345	107,418		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,759	40,763		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,200	55,205		
10	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	115,554	115,591		
11	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	110,245	110,316		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
12	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	132,997	133,234		
13	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	500,404	501,011		
14	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,584	117,525		
15	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	127,150	126,983		
16	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,404	137,392		
17	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,489	119,419		
18	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	100,199	100,543		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	146,778	146,995		
20	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	92,613	92,694		
21	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	97,739	97,690		
22	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	144,447	144,671		
23	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	128,400	128,596		
24	FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25	FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26	FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	96,029	96,572		
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	98,696	98,855		
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	20,021	20,051		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
30	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 226,663	2 233,782		
32	FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	112,578	113,008		
34	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	147,838	148,126		
35	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	156,419	156,553		
36	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,898	15,992		
37	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 314,939	5 314,243		
38	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 189,553	5 191,249		
39	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,487	2,499		
40	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,190	2,198		
41	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,211	1,214		
42	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,096	1,097		
43	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,092	1,093		
44	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,086	1,088		
45	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	110,852	110,774		
46	AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47	AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,123	119,133		
49	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
50	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	105,991	106,001
51	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,188	101,196
52	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	102,981	102,992
53	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,157	100,168
54	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,676	101,689
55	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	105,004	105,014
56	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,210	102,222
57	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	99,924	99,933
58	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,196	102,203
59	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	100,169	100,178
60	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	101,987	101,997
61	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	101,368	101,378
62	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,410	104,422
63	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	102,934	102,944
64	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	101,997	102,007
65	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,549	100,559
66	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	102,278	102,286
67	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	100,359	100,370
68	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	101,687	101,697
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	103,397	103,406
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	100,441	100,453
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	100,740	100,749
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	103,337	103,347
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,489	100,499

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,380	10,381
75	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	101,430	101,438
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	101,675	101,686
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	102,812	102,822
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,197	10,198
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	56,179	56,221
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	98,051	98,121
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	16,914	16,936
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	273,069	273,372
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,264	29,270
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 241,167	2 240,982
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,417	71,353
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	53,834	53,818
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	102,525	102,527
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	86,718	86,739
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,600	10,610
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,204	11,213
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,592	13,596
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	11,976	11,963
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	12,962	12,993
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	11,669	11,686
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	141,744	141,773
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	137,258	137,335
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,761	8,769
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	100,970	101,325
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	80,139	80,221
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	81,820	81,835
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,273	96,296
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	94,383	94,360
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	98,745	98,583
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,787	9,805
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	100,063	100,784
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	139,698	140,535
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	104,169	104,239
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	101,849	102,045
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	200,750	200,115
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	182,021	181,570
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	153,726	153,700
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,205	21,098
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,464	142,980
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	123,946	123,627
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 130,622	9 080,872
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,383	8,435
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,415	83,487
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	956,320	953,304
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5262,727	5292,377
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4966,453	4957,277
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	112,153	112,233
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,086	9,154
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 375,210	10 423,661

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUIM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

MCP CEA FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du **FCP « MCP CEA FUND »** arrêtés au 31 décembre 2016, faisant apparaître un total actif de **510.353,222 TND**, un actif net de **502.067,083 TND** pour **3.554** parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à **141,268 TND**.

Rapport sur les états financiers :

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **FCP « MCP CEA FUND »**, joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du **FCP « MCP CEA FUND »** au 31 décembre 2016 ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Vérifications Spécifiques et Informations prévues par la loi :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 13 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA

BILAN
Arrêté au 31 décembre 2016
(exprimé en Dinars Tunisien)

ACTIF	NOTE	31/12/2016	31/12/2015
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	AC1	<u>501 476,144</u>	<u>151 035,632</u>
AC1-A ACTIONS ET DROITS RATTACHES		409 116,605	120 876,552
AC1-B EMPRUNTS D'ETAT		92 359,539	30 159,080
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	<u>8 548,349</u>	<u>4 249,527</u>
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES		0,000	0,000
AC2-B DISPONIBILITES		8 548,349	4 249,527
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	<u>328,729</u>	<u>110,374</u>
TOTAL ACTIF		510 353,222	155 395,533
PASSIF			
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	PA1	6 296,826	1 257,289
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	1 989,313	2 085,467
TOTAL PASSIF		8 286,139	3 342,756
ACTIF NET			
CP1 CAPITAL	CP1	<u>506 907,833</u>	<u>153 460,141</u>
CP2 SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	<u>-4 840,750</u>	<u>-1 407,364</u>
CP2-A SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		-3 988,641	0,000
CP2-B SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-852,109	-1 407,364
TOTAL ACTIF NET		502 067,083	152 052,777
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		510 353,222	155 395,533

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016
(exprimé en Dinars Tunisien)

	NOTE	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	<u>10 665,218</u>	<u>5 459,231</u>
PR1-A DIVIDENDES		8 361,660	4 191,900
PR1-B REVENUS DES EMPRUNT D'ETAT		2 303,558	1 267,331
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	<u>583,571</u>	<u>458,961</u>
PR2-A REVENUS DES BON DU TRESOR		583,571	458,961
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>11 248,789</u>	<u>5 918,192</u>
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	<u>-9 924,789</u>	<u>-5 252,917</u>
Revenu Net de Placement		<u>1 324,000</u>	<u>665,275</u>
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	<u>-2 573,553</u>	<u>-1 924,646</u>
Résultat d'exploitation		<u>-1 249,553</u>	<u>-1 259,371</u>
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>397,444</u>	<u>-147,993</u>
Sommes Distribuables de l'exercice		<u>-852,109</u>	<u>-1 407,364</u>
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (annulation)		<u>-397,444</u>	<u>147,993</u>
VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		29 706,368	7 188,922
+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		10 608,388	17 278,468
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-2 551,549	-2 405,655
Résultat Net de l'exercice		<u>36 513,654</u>	<u>20 802,364</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016
(exprimé en Dinars Tunisien)

	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	
	<u>36 513,654</u>	<u>20 802,364</u>
AN1-A	-1 249,553	-1 259,371
AN1-B	29 706,368	7 188,922
AN1-C	10 608,388	17 278,468
AN1-D	-2 551,549	-2 405,655
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	
	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	
	<u>313 500,652</u>	<u>31 250,413</u>
	Souscriptions	
AN3-A	230 000,000	89 500,000
AN3-B	85 684,485	13 307,351
AN3-C	-2 183,833	-292,058
	Rachats	
AN3-D	0,000	-64 100,000
AN3-E	0,000	-11 059,728
AN3-F	0,000	144,065
AN3-G	0,000	3 750,783
Variation de l'Actif Net	<u>350 014,306</u>	<u>52 052,777</u>
<u>ACTIF NET</u>		
a - Début de l'exercice	<u>152 052,777</u>	<u>100 000,000</u>
b - Fin de l'exercice	<u>502 067,083</u>	<u>152 052,777</u>
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a - Début de l'exercice	<u>1 254</u>	<u>1 000</u>
b - Fin de l'exercice	<u>3 554</u>	<u>1 254</u>
Valeur Liquidative	<u>141,268</u>	<u>121,254</u>
Taux De Rendement	<u>16,506%</u>	<u>21,254%</u>

Notes aux états financiers
Au 31 décembre 2016

Note 1: Présentation du fonds

Le FCP « MCP CEA FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes, dédié exclusivement aux personnes physiques titulaires de Compte Epargne en Actions « CEA » remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA et acceptant un haut niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°52-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse.

MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP CEA FUND ».

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Note 2: Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3: Principes comptables appliqués

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception, le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputé en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

3.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des bons de trésor assimilables du fonds.

En conséquence, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

3.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.5. Capital

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3.6. Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

3.7. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

Note 4 : Notes sur les éléments du Bilan et de l'état de résultat

AC1 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	Part dans l'actif net
Actions et droits rattachés		372 527,327	409 116,605	81,49%
ADWYA	4 500	29 227,540	28 260,000	5,63%
ARTES	2 853	21 545,730	22 564,377	4,49%
ATL	3 032	8 637,804	8 974,720	1,79%
ATTIJARI BANK	1 460	38 861,898	39 444,820	7,86%
BH	2 453	36 022,040	44 394,394	8,84%
BIAT	506	41 351,649	44 837,166	8,93%
CITY CARS	2 173	31 193,070	33 920,530	6,76%
EURO-CYCLES	1 042	27 744,670	42 620,926	8,49%
ONE TECH HOLDING	1 930	13 669,206	16 424,300	3,27%
SAH	3 072	37 482,134	41 650,176	8,30%
SFBT	2 416	47 766,705	45 858,096	9,13%
SOTIPAPIER	3 850	15 070,750	15 792,700	3,15%
UNIMED	2 400	23 954,130	24 374,400	4,85%
Emprunts d'Etat		88 739,400	92 359,539	18,40%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	10	9 579,000	9 862,783	1,96%
BTA 5.75% 13-01/2021 (6 ANS)	20	19 410,400	20 461,694	4,08%
BTA 5.75% 13-01/2021 BIS (6 ANS)	12	11 874,000	12 432,882	2,48%
BTA 6,3% 15/03/2026 (10 ANS)	20	19 400,000	19 954,643	3,97%
BTA 6,7% 13-04/2028	10	9 900,000	10 291,261	2,05%
BTA 6,7%/AVRIL 2028	10	9 340,000	9 726,534	1,94%
BTA/ 6.7% 04/28 BIS	10	9 236,000	9 629,742	1,92%
Total général		461 266,727	501 476,144	99,88%

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2016 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2015	142 781,439	1 065,271	7 188,922	151 035,632	
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	338 882,420			338 882,420	
Bons de trésor assimilables (BTA)	59 750,000			59 750,000	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	-80 147,131			-80 147,131	10 608,388
Variation des plus ou moins-values latentes			29 706,368	29 706,368	
Variation des intérêts courus		2 248,855		2 248,855	
Soldes au 31 décembre 2016	461 266,727	3 314,126	36 895,290	501 476,144	10 608,388

AC2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Amen Bank	8 548,349	2 892,312
Ventes de titres à encaisser	0,000	1 357,215
<i>Total Disponibilités</i>	8 548,349	4 249,527

AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
RAS sur BTA	328,629	110,274
Autres débiteurs	0,100	0,100
<i>Total des créances d'exploitation</i>	328,729	110,374

PA1 : OPERATEURS CREDITEURS

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire à payer	5 915,579	356,454
Commission Clearing	207,644	830,522
Rémunération du dépositaire à payer	173,603	70,313
<i>Total des opérateurs créditeurs</i>	6 296,826	1 257,289

PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Honoraires CAC	1 901,806	1 675,452
Etat retenue à la source	52,206	397,469
Autres créditeurs (CMF)	35,301	12,546
<i>Total des autres créditeurs divers</i>	1 989,313	2 085,467

CP1 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

Capital Au 01/01/2016

Montant en nominal	125 400,000
Nombre de parts	1 254
Nombre de porteurs de parts	16

Souscriptions Réalisées

Montant en nominal	230 000,000
Nombre de parts	2 300
Nombre de porteurs de parts Entrants	59

Rachats Réalisés

Montant en nominal	0,000
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts Sortants	0

Capital Au 31/12/2016

Capital	506 907,833
Montant en nominal	355 400,000
Sommes non distribuables	151 507,833
Nombre de parts	3 554
Nombre de porteurs de parts	75

Les sommes non distribuables au 31/12/2016 se présentent comme suit :

Sommes non distribuables **151 507,833**

Variation des plus et moins-values potentielles sur titres	29 706,368
Plus ou moins-values réalisés sur cession des titres	10 608,388
Frais de négociation de titres	-2 551,549
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	28 060,141
Régularisation des sommes non distribuables	85 684,485

CP2 : Sommes distribuables

La rubrique « sommes distribuables » se détaille comme suit :

Sommes Distribuables	31/12/2016	31/12/2015
Résultat Distribuable de l'exercice	-1 249,553	-1 259,371
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	397,444	-147,993
Résultats Distribuables des exercices antérieurs	-1 407,364	0,000
Régularisations des résultats Distribuables des exercices antérieures	-2 581,277	0,000
Total général	-4 840,750	-1 407,364

PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

La rubrique « revenus du portefeuille titres » se détaille comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Dividendes	8 361,660	4 191,900
Revenus Des Emprunts d'Etat	2 303,558	1 267,331
Total général	10 665,218	5 459,231

PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Revenus des Bons du Trésor	583,571	458,961
Total général	583,571	458,961

CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Rémunération fixe du gestionnaire	3 504,930	1 648,691
Commission de clearing	826,061	830,522
Commission de dépôt	560,798	263,803
Commission de surperformance	5 033,000	2 509,901
Total général	9 924,789	5 252,917

CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Redevance CMF	297,041	139,734
Rémunération commissaire aux comptes	1 901,806	1 675,452
Impôts & taxes & versement assimilé	65,002	107,100
Services bancaires & assimilés	9,204	2,360
Publicité & publications	300,500	0,000
Total général	2 573,553	1 924,646

Note 5 : Autres notes aux Etats financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents

Donnée par part	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des Placements	3,165	4,719
Charges de Gestion des placements	-2,793	-4,189
Revenu net des placements	0,373	0,531
Autres Charges d'exploitation	-0,724	-1,535
Autres Produits d'exploitation	0,000	0,000
Résultat d'Exploitation (1)	-0,352	-1,004
Régularisation du résultat d'exploitation	0,112	-0,118
Sommes distribuables de l'exercice	-0,240	-1,122
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,112	0,118
Variation des +/- Values potentielles sur titres	8,359	5,733
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	2,985	13,779
Frais de négociation de titres	-0,718	-1,918
+/- Values sur titres et frais de négociation (2)	10,626	17,594
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	10,274	16,590
Droits de sorties	0,000	2,991
Résultat non distribuable de l'exercice	10,626	20,585
Régularisation du résultat non distribuable	9,628	1,792
Sommes non distribuables de l'exercice	20,254	22,377
Distribution de dividendes	-	-
Valeur liquidative	141,268	121,254
Ratios de gestion des placements	31/12/2016	31/12/2015
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	3,34%	3,79%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	0,87%	1,39%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	-0,42%	-0,91%
Actif Net Moyen	296 994,402	138 723,095

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP « **MCP CEA FUND** » est confiée à MENA CAPITAL PARTNERS. Cette dernière a pour mission notamment :

- Assurer l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, commerciale, administrative et comptable conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Mettre à la disposition du FCP l'ensemble de ses moyens humains et matériels pour gérer au mieux son portefeuille titres en essayant de saisir les meilleures opportunités de placements, d'acquisition ou de cession de titres.
- Communiquer quotidiennement la valeur liquidative des parts du FCP au Conseil du Marché Financier.
- Mettre à la disposition des porteurs de parts dans le délai légal suivant la clôture de l'exercice du fonds, les états financiers certifiés du FCP, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion.

- Assurer ses missions avec la plus grande diligence, dans le respect des règles légales et déontologiques, et aux bénéfices exclusif des porteurs de parts du FCP.
- Fournir toutes informations et documents justificatifs réclamés par le dépositaire pour lui permettre de s'acquitter de sa mission de vérification et de contrôle.

En rémunération des services de gestion de « **MCP CEA FUND** », MENA CAPITAL PARTNERS perçoit une commission de gestion de 1% HT de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, et réglée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que **MCP CEA FUND** réalise un rendement annuel supérieur à 10%.

Cette commission de surperformance, qui est de 15% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement annuel minimum exigé de 10%.

L'Amen Bank assure les fonctions de dépositaire du « **MCP CEA FUND** ». Elle est notamment chargée à ce titre de :

- La conservation des actifs du **MCP CEA FUND**
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire du **MCP CEA FUND**
- L'intervention de façon particulière à certaines étapes de la vie du **MCP CEA FUND**.

En rémunération de ses services de dépositaire, Amen Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,16%(HT) de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars (HT) par an à partir de la 3^{ème} année de vie du fonds et une commission de clearing égale à 700 dinars (HT) par an.

MCP EQUITY FUND
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du **FCP « MCP EQUITY FUND »** arrêtés au 31 décembre 2016, faisant apparaître un total actif de **647.992,877 TND**, un actif net de **644.414,872 TND** pour **5.198** parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à **123,973 TND**.

Rapport sur les états financiers:

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **FCP « MCP EQUITY FUND »**, joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne

en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation incère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites parla direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du **FCP «MCP EQUITY FUND»** au 31 décembre 2016 ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Vérifications Spécifiques et Informations prévues par la loi :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 13 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA

BILAN
Arrêté au 31 décembre 2016
(exprimé en Dinars Tunisien)

ACTIF	NOTE	31/12/2016	31/12/2015
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	AC1	516 569,158	87 167,018
AC1-A ACTIONS ET DROITS RATTACHES		390 100,936	66 865,456
AC1-B OBLIGATIONS DE SOCIETES		8 434,570	10 543,036
AC1-C EMPRUNTS D'ETAT		106 150,658	9 758,526
AC1-D AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		11 882,994	0,000
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	130 672,585	25 187,550
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES		125 920,493	21 063,344
AC2-B DISPONIBILITES		4 752,092	4 124,206
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	751,134	34,981
TOTAL ACTIF		647 992,877	112 389,549
PASSIF			
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 579,753	1 215,221
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	1 998,252	2 122,312
TOTAL PASSIF		3 578,005	3 337,533
ACTIF NET			
CP1 CAPITAL	CP1	643 289,352	110 184,324
CP2 SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	1 125,520	- 1 132,308
CP2-A SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		-6 228,292	0,000
CP2-B SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		7 353,812	-1 132,308
TOTAL ACTIF NET		644 414,872	109 052,016
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		647 992,877	112 389,549

ETAT DE RESULTAT
Période du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016
(exprimé en Dinars Tunisien)

		NOTE	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	<u>5 824,098</u>	<u>4 876,271</u>
PR1-A	DIVIDENDES		4 017,740	4 251,000
PR1-B	REVENUS DES OBLIG DE SOCIETES		499,534	589,677
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNT D'ETAT		1 306,824	35,594
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	<u>2 128,642</u>	<u>1 150,065</u>
PR2-A	REVENUS DES BON DU TRESOR		2 128,642	1 150,065
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS			<u>7 952,740</u>	<u>6 026,336</u>
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	<u>- 4 067,090</u>	<u>- 5 455,577</u>
Revenu Net de Placement			<u>3 885,650</u>	<u>570,759</u>
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	<u>- 2 522,503</u>	<u>- 1 921,852</u>
Résultat d'exploitation			<u>1 363,147</u>	<u>- 1 351,093</u>
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>5 990,665</u>	<u>218,785</u>
Sommes Distribuables de l'exercice			<u>7 353,812</u>	<u>- 1 132,308</u>
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (annulation)		<u>- 5 990,665</u>	<u>- 218,785</u>
	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		9 387,747	-2 327,536
	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		- 2 348,372	15 965,150
	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		- 2 711,357	-1 590,286
Résultat Net de l'exercice			<u>5 691,165</u>	<u>10 696,235</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016
(exprimé en Dinars Tunisien)

	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	<u>5 691,165</u>	<u>10 696,235</u>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	1 363,147	- 1 351,093
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	9 387,747	- 2 327,536
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DESTITRES	-2 348,372	15 965,150
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	- 2 711,357	- 1 590,286
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>529 671,691</u>	<u>- 1 644,219</u>
Souscriptions		
AN3-A CAPITAL	525 200,000	153 300,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	132 813,343	15 926,410
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST.	- 1 422,179	- 1 292,221
Rachats		
AN3-D CAPITAL	- 99 900,000	-158 800,000
AN3-E REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	- 29 476,208	-15 685,969
AN3-F REGULARISATION DES SOMMES DIST.	2 316,860	1 511,006
AN3-G COMMISSIONS DE RACHATS	139,875	3 396,555
Variation de l'Actif Net	<u>535 362,856</u>	<u>9 052,016</u>
<u>ACTIF NET</u>		
a - Début de l'exercice	<u>109 052,016</u>	<u>100 000,000</u>
b - Fin de l'exercice	<u>644 414,872</u>	<u>109 052,016</u>
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a - Début de l'exercice	<u>945</u>	<u>1 000</u>
b - Fin de l'exercice	<u>5 198</u>	<u>945</u>
Valeur Liquidative	123,973	115,399
Taux De Rendement	7,430%	15,399%

Notes aux états financiers
Au 31 décembre 2016

Note 1: Présentation du fonds

Le FCP « MCP EQUITY FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes, destiné à des investisseurs (particuliers ou institutionnels) acceptant un haut niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°50-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse.

MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP EQUITY FUND ».

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Note 2: Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3: Principes comptables appliqués

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leurs valeurs de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputé en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2016.

3.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

3.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achats des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.5. Capital

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3.6. Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

3.7. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

Note 4 : Notes sur les éléments du Bilan et de l'état de résultat

AC1 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	Part dans l'actif net
Actions et droits rattachés		383 291,373	390 100,936	60,54%
ADWYA	1 465	9 529,700	9 200,200	1,43%
ASSAD	7 434	46 653,380	45 235,890	7,02%
ATTIJARI BANK	1 848	50 832,106	49 927,416	7,75%
BH	1 859	30 169,616	33 644,182	5,22%
BIAT	596	51 857,244	52 812,156	8,20%
CITY CARS	1 975	28 944,577	30 829,750	4,78%
EURO-CYCLES AA	792	31 089,500	32 395,176	5,03%
SAH (AA)	2 836	36 374,860	38 450,488	5,97%
SFBT	2 780	54 020,970	52 767,180	8,19%
SOTIPAPIER (AA)	2 815	10 799,650	11 547,130	1,79%
UNIMED	3 278	33 019,770	33 291,368	5,17%
Obligations de sociétés		8 000,000	8 434,570	1,31%
ATL 2014/3	100	8 000,000	8 434,570	1,31%
Emprunts d'Etat		101 938,000	106 150,658	16,47%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	10	9 578,000	9 821,749	1,52%
BTA 6,7% 13-04/2028	90	83 124,000	86 698,622	13,45%
BTA/ 6.7% 04/28 BIS	10	9 236,000	9 630,287	1,49%
Titres OPCVM		11 807,350	11 882,994	1,84%
MCP SAFE FUND	111	11 807,350	11 882,994	1,84%
Total général		505 036,723	516 569,158	80,16%

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2016 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2015	88 776,001	718,553	-2 327,536	87 167,018	
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	389 357,471			389 357,471	
Bons de trésor assimilables (BTA)	92 360,000			92 360,000	
Obligations de sociétés	0,000			0,000	
Parts OPCVM	44 699,362			44 699,362	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	-75 264,098			-75 264,098	-2 585,208
Bons de trésor assimilables (BTA)	0,000			0,000	
Obligations de sociétés	-2 000,000			-2 000,000	
Parts OPCVM	-32 892,013			-32 892,013	236,836
Variation des plus ou moins-values latentes			9 387,747	9 387,747	
Variation des intérêts courus		3 753,672		3 753,672	
Soldes au 31 décembre 2016	505 036,723	4 472,225	7 060,211	516 569,158	-2 348,372

AC2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Le solde des « placements monétaires » se détaillent comme suit :

Désignation	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	Part dans l'actif net
Placements à terme		125 000,000	125 920,493	19,54%
DAT 120J-03/03/2017 BTE	6,26%	100 000,000	100 809,512	15,64%
DAT 365J-23/11/2017 BTE	5,33%	25 000,000	25 110,981	3,90%
Total général		125 000,000	125 920,493	19,54%

Le solde des « disponibilités » se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Amen Bank	4 752,092	2 963,117
Ventes de titres à encaisser	0,000	1 161,089
Total Disponibilités	4 752,092	4 124,206

AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
RAS sur BTA	751,134	34,981
Total des créances d'exploitation	751,134	34,981

PA1 : OPERATEURS CREDITEURS

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire à payer	1 134,590	368,622
Rémunération du dépositaire à payer	237,519	16,077
Commission Clearing	207,644	830,522
Total des opérateurs créditeurs	1 579,753	1 215,221

PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Honoraires CAC	1 901,806	1 675,452
Etat retenue à la source	41,796	437,772
Autres créditeurs (CMF)	54,650	9,088
<i>Total des autres créditeurs divers</i>	1 998,252	2 122,312

CP1 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

Capital Au 01/01/2016

Montant en nominal	94 500,000
Nombre de parts	945
Nombre de porteurs de parts	2

Souscriptions Réalisées

Montant en nominal	525 200,000
Nombre de parts	5 252
Nombre de porteurs de parts entrants	2

Rachats Réalisés

Montant en nominal	99 900,000
Nombre de parts	999
Nombre de porteurs de parts sortants	1

Capital Au 31/12/2016

Capital	643 289,352
Montant en nominal	519 800,000
Sommes non distribuables	123 489,352
Nombre de parts	5 198
Nombre de porteurs de parts	3

Les sommes non distribuables au 31/12/2016 se présentent comme suit :

Sommes non distribuables

	<u>123 489,352</u>
Variation des plus et moins-values potentielles sur titres	9 387,747
Plus ou moins-values réalisés sur cession des titres	-2 348,372
Frais de négociation de titres	-2 711,357
Commissions de rachats	139,875
Régularisation des sommes non distribuables	103 337,135
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	15 684,324

CP2 : Sommes distribuables

La rubrique « Sommes distribuables » se détaille comme suit :

Sommes Distribuables	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Résultat Distribuable de l'exercice	1 363,147	-1 351,093
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	5 990,665	218,785
Résultats Distribuables des exercices antérieurs	-1 132,308	0,000
Régularisations des résultats distribuables des exercices antérieurs	-5 095,984	0,000
Total général	1 125,520	-1 132,308

PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

La rubrique « revenus du portefeuille titres se détaille comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Dividendes	4 017,740	4 251,000
Revenus Des Obligations de sociétés	499,534	589,677
Revenus Des Emprunts d'Etat	1 306,824	35,594
Total général	5 824,098	4 876,271

PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Revenus des Bons du Trésor	2 128,642	1 150,065
Total général	2 128,642	1 150,065

CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Rémunération fixe du gestionnaire	2 793,98	1 597,511
Commission de clearing	826,061	830,522
Commissions de dépôt	447,052	257,656
Commission de surperformance	0,000	2 769,888
Total général	4 067,090	5 455,577

CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Redevance CMF	236,787	136,479
Rémunération commissaire aux comptes	1 900,729	1 675,452
Impôts & taxes & versement assimilés	65,000	106,676
Publicité & publications	301,577	0,000
Services bancaires & assimilés	18,410	3,245
Total général	2 522,503	1 921,852

Note 5 : Autres notes aux Etats financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents

Donnée par part	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des Placements	1,530	6,377
Charges de Gestion des placements	-0,782	-5,773
Revenu net des placements	0,748	0,604
Autres Charges d'exploitation	-0,485	-2,034
Résultat d'Exploitation (1)	0,262	-1,430
Régularisation du résultat d'exploitation	1,152	0,232
Sommes distribuables de l'exercice	1,415	-1,198
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-1,152	-0,232
Variation des +/- Values potentielles sur titres	1,806	-2,463
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	-0,452	16,894
Frais de négociation de titres	-0,522	-1,683
+/- Values sur titres et frais de négociation (2)	0,833	12,748
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,095	11,319
Droits de sorties	0,027	3,594
Résultat non distribuable de l'exercice	0,860	16,342
Régularisation du résultat non distribuable	6,300	0,254
Sommes non distribuables de l'exercice	7,160	16,597
Distribution de dividendes	-	-
Valeur liquidative	123,973	115,399

Ratios de gestion des placements	31/12/2016	31/12/2015
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	1,72%	4,02%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	1,07%	1,42%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	0,58%	-1,00%

Actif Net Moyen	236 758,791	135 723,274
------------------------	--------------------	--------------------

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP « **MCP EQUITY FUND** » est confiée à MENA CAPITAL PARTNERS. Cette dernière a pour mission notamment :

- Assurer l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, commerciale, administrative et comptable conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Mettre à la disposition du FCP l'ensemble de ses moyens humains et matériels pour gérer au mieux son portefeuille titres en essayant de saisir les meilleures opportunités de placements, d'acquisition ou de cession de titres.
- Communiquer quotidiennement la valeur liquidative des parts du FCP au Conseil du Marché Financier.
- Mettre à la disposition des porteurs de parts dans le délai légal suivant la clôture de l'exercice du fonds, les états financiers certifiés du FCP, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion.
- Assurer ses missions avec la plus grande diligence, dans le respect des règles légales et déontologiques, et aux bénéfices exclusif des porteurs de parts du FCP.
- Fournir toutes informations et documents justificatifs réclamés par le dépositaire pour lui permettre de s'acquitter de sa mission de vérification et de contrôle.

En rémunération des services de gestion de « **MCP EQUITY FUND** », MENA CAPITAL PARTNERS perçoit une commission de gestion de 1% HT de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que **MCP EQUITY FUND** réalise une performance positive supérieure à celle de l'indice TUNINDEX.

Cette commission de surperformance qui est de 15% HT par an est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et la performance annuelle de l'indice TUNINDEX.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative. Une provision ou le cas échéant une reprise de provision en cas de sous performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

L'Amen Bank assure les fonctions de dépositaire du « **MCP EQUITY FUND** ». Elle est notamment chargée à ce titre de :

- La conservation des actifs du **MCP EQUITY FUND**
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire du **MCP EQUITY FUND**
- L'intervention de façon particulière à certaines étapes de la vie du **MCP EQUITY FUND**.

En rémunération de ses services de dépositaire, Amen Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,16%(HT) de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars (HT) par an à partir de la 3^{ème} année de vie du fonds et une commission de clearing égale à 700 dinars (HT) par an.

MCP SAFE FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du **FCP « MCP SAFE FUND »** arrêtés au 31 décembre 2016, faisant apparaître un total actif de **1.871.593,764 TND**, un actif net de **1.863.771,425 TND** pour **17.406** parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à **107,076 TND**.

Rapport sur les états financiers :

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **FCP « MCP SAFE FUND »**, joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou

d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du **FCP « MCP SAFE FUND »** au 31 décembre 2016 ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Vérifications Spécifiques et Informations prévues par la loi :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 13 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes

Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA

BILAN
Arrêté au 31 décembre 2016
(exprimé en Dinars Tunisien)

ACTIF	NOTE	31/12/2016	31/12/2015
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	AC1	<u>1 492 992,184</u>	<u>1 233 814,721</u>
AC1-A OBLIGATIONS DE SOCIETES		541 746,349	310 593,487
AC1-B EMPRUNTS D'ETAT		863 061,995	878 543,374
AC1-C AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		88 183,840	44 677,860
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	<u>377 864,099</u>	<u>303 271,046</u>
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES		203 494,312	301 974,811
AC2-B DISPONIBILITES		174 369,787	1 296,235
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	<u>737,481</u>	<u>5 781,798</u>
TOTAL ACTIF		1 871 593,764	1 542 867,565
PASSIF			
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	PA1	3 949,767	1 046,024
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	3 872,572	2 303,408
TOTAL PASSIF		7 822,339	3 349,432
ACTIF NET			
CP1 CAPITAL	CP1	<u>1 753 074,285</u>	<u>1 504 070,516</u>
CP2 SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	<u>110 697,140</u>	<u>35 447,617</u>
CP2-A SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		41 243,513	0,000
CP2-B SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		69 453,627	35 447,617
TOTAL ACTIF NET		1 863 771,425	1 539 518,133
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 871 593,764	1 542 867,565

ETAT DE RESULTAT
Période du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016
(exprimé en Dinars Tunisien)

		NOTE	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	<u>72 726,530</u>	<u>17 053,519</u>
PR1-A	DIVIDENDES		3 767,400	251,319
PR1-B	REVENUS DES OBLIG. DE SOCIETE		29 128,254	6 056,669
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNT D'ETAT		39 830,876	10 745,531
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	<u>16 239,395</u>	<u>13 399,042</u>
PR2-A	REVENUS DES PLACEMENT A TERME		15 462,472	9 466,147
PR2-B	REVENUS DES COMPTES DE DEPOT		776,923	1 059,252
PR2-C	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOTS		0,000	2 873,643
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>88 965,925</u>	<u>30 452,561</u>
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	<u>- 16 437,260</u>	<u>- 3 017,757</u>
Revenu Net de Placement			<u>72 528,665</u>	<u>27 434,804</u>
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	<u>- 6 033,858</u>	<u>- 2 950,117</u>
Résultat d'exploitation			<u>66 494,807</u>	<u>24 484,687</u>
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>2 958,820</u>	<u>10 962,930</u>
Sommes Distribuables de l'exercice			<u>69 453,627</u>	<u>35 447,617</u>
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (annulation)		<u>- 2 958,820</u>	<u>- 10 962,930</u>
	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		2 465,331	1 060,888
	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		29,303	1 126,472
	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0,000	-100,225
Résultat Net de l'exercice			<u>68 989,441</u>	<u>26 571,822</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016
(exprimé en Dinars Tunisien)

	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	<u>68 989,441</u>	<u>26 571,822</u>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	66 494,807	24 484,687
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	2 465,331	1 060,888
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DESTITRES	29,303	1 126,472
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	0,000	-100,225
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>255 263,851</u>	<u>1 412 946,311</u>
Souscriptions		
AN3-A CAPITAL	3 473 700,000	3 127 700,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	21 363,542	13 467,000
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST	164 782,803	39 076,843
Rachats		
AN3-D CAPITAL	-3 229 100,000	-1 731 700,000
AN3-E REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	-19 454,407	-7 891,265
AN3-F REGULARISATION DES SOMMES DIST	-156 028,087	-28 113,913
AN3-G DROITS DE SORTIE	0,000	407,646
Variation de l'Actif Net	<u>324 253,292</u>	<u>1 439 518,133</u>
<u>ACTIF NET</u>		
a - Début De L'exercice	<u>1 539 518,133</u>	<u>100 000,000</u>
b - Fin De L'exercice	<u>1 863 771,425</u>	<u>1 539 518,133</u>
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a - Début De L'exercice	<u>14 960</u>	<u>1 000</u>
b - Fin De L'exercice	<u>17 406</u>	<u>14 960</u>
Valeur Liquidative	<u>107,076</u>	<u>102,908</u>
Taux De Rendement	<u>4,051%</u>	<u>2,908%</u>

Notes aux états financiers

Au 31 décembre 2016

Note 1: Présentation du fonds

Le FCP « MCP SAFE FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds obligataires, destiné à des investisseurs (particuliers ou institutionnels) acceptant un faible niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°51-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse.

MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP SAFE FUND ».

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Note 2: Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3: Principes comptables appliqués

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3. Evaluation des placements en titres d'OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4. Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Capital

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3.7. Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable :

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

3.8. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

Note 4 : Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

AC1 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	Part dans l'actif net
Obligations de sociétés		529 440,000	541 746,349	29,07%
ATL 2014/3	100	8 000,000	8 434,570	0,45%
ATL 2016/1	750	75 000,000	77 317,808	4,15%
ATTIJARI LEASING 2015-1	130	10 400,000	10 840,026	0,58%
ATTIJARI LEASING/CAT A 2015/2	1000	80 000,000	80 094,510	4,30%
BH SUB 2016-1	1000	100 000,000	103 892,602	5,57%
CIL 2015-2	750	60 000,000	60 633,798	3,25%
EO BTE 2016 7.4%	200	20 000,000	20 006,488	1,07%
EO CIL 2016/2 7.5%	250	25 000,000	25 008,219	1,34%
HL 2015-02	600	60 000,000	62 880,198	3,37%
HL 2015-1 SUB	750	60 000,000	60 375,636	3,24%
TL 2015/1	138	11 040,000	11 467,601	0,62%
TL 2015-1 FIXE CAT/B	200	20 000,000	20 794,893	1,12%
Emprunts d'Etat		830 394,340	863 061,995	46,31%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	55	52 680,500	54 246,871	2,91%
BTA 6% 10-04/2024 (10 ANS)	101	97 623,840	101 768,796	5,46%
BTA 6% 12-01/2024 (8 ANS)	156	149 994,000	155 916,642	8,37%
BTA 6,3% 15/03/2026 (10 ANS)	64	60 736,000	62 623,369	3,36%
BTA 6,7% 13-04/2028	70	69 300,000	72 038,827	3,87%
BTA 6,7%/AVRIL 2028	40	37 360,000	38 906,136	2,09%
BTA6% 10/04/2024 BIS3	150	145 125,000	151 042,643	8,10%
BTA6%/ 10/04/2024 10 ANS	75	72 405,000	75 404,756	4,05%
BTA6%/ 10/04/2024 BIS1	75	72 585,000	75 557,317	4,05%
BTA6%/ 10/04/2024 BIS2	75	72 585,000	75 556,639	4,05%
Titres des OPCVM		88 172,842	88 183,840	4,73%
AMEN PREMIERE SICAV	76	7 871,852	7 872,840	0,42%
TUNISO EMIRATIE SICAV	770	80 300,990	80 311,000	4,31%
Total général		1 448 007,182	1 492 992,184	80,11%

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2016 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31/12/2015	1 198 166,041	34 587,792	1 060,888	1 233 814,721	
Acquisitions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	336 370,000			336 370,000	
Obligations de sociétés	280 000,000			280 000,000	
Actions SICAV	990 446,458			990 446,458	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	-352 731,700			-352 731,700	1 818,300
Obligations de sociétés	-57 360,000			-57 360,000	
Actions SICAV	-946 883,617			-946 883,617	-1 788,997
Variation des plus ou moins-values latentes			2 465,331	2 465,331	
Variation des intérêts courus		6 870,991		6 870,991	
Soldes au 31/12/2016	1 448 007,182	41 458,783	3 526,219	1 492 992,184	29,303

AC2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Placements à terme	203 494,312	301 974,811
Amen Bank	174 369,787	1 296,235
Total général	377 864,099	303 271,046

Les placements à terme se présentent comme suit :

Placements à terme	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'actif net
DAT 120J-09/03/2017 Amen Bank	6,26%	100 000,000	100 727,189	5,40%
DAT 232J-31/01/2017 BTE	6,25%	100 000,000	102 767,123	5,51%
Total général		200 000,000	203 494,312	10,92%

AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
RAS sur BTA	737,481	5 737,186
RAS sur obligations de sociétés	0,000	44,612
Total des créances d'exploitation	737,481	5 781,798

PA1 : OPERATEURS CREDITEURS

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire à payer	3 161,075	0,000
Rémunération du dépositaire à payer	581,048	215,502
Commission Clearing	207,644	830,522
<i>Total des opérateurs créditeurs</i>	3 949,767	1 046,024

PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Honoraires CAC	3 565,668	2 109,992
Etat retenue à la source	159,591	60,597
Autres créditeurs (CMF)	147,313	132,819
<i>Total des autres créditeurs divers</i>	3 872,572	2 303,408

CP1 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

Capital Au 01/01/2016

Montant en nominal	1 496 000,000
Nombre de parts	14 960
Nombre de porteurs de parts	147

Souscriptions Réalisées

Montant en nominal	3 473 700,000
Nombre de parts	34 737
Nombre de porteurs de parts Entrants	41

Rachats Réalisées

Montant en nominal	3 229 100,000
Nombre de parts	32 291
Nombre de porteurs de parts Sortants	45

Capital Au 31/12/2016

Capital	1 753 074,285
Montant en nominal	1 740 600,000
Sommes non distribuables	12 474,285
Nombre de parts	17 406
Nombre de porteurs de parts	143

Détails des sommes non distribuables :

Variation des plus ou moins-value potentielles sur titres	2 465,331
Plus ou moins-value réalisés sur cession de titres	29,303
Frais de négociation de titres	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	1 909,135
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	8 070,516

Total des sommes non distribuables	12 474,285
---	-------------------

CP2 : Sommes distribuables

La rubrique « Sommes distribuables » se détaille comme suit :

Sommes Distribuables	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Résultat Distribuable de l'exercice	66 494,807	24 484,687
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	2 958,820	10 962,930
Résultats Distribuables des exercices antérieurs	35 447,617	0,000
Régularisations des résultats distribuables des exercices antérieurs	5 795,896	0,000
Total général	110 697,140	35 447,617

PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

La rubrique « revenus du portefeuille titres se détaille comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Dividendes	3 767,400	251,319
Revenus Des obligations de sociétés	29 128,254	6 056,669
Revenus Des Emprunts d'Etat	39 830,876	10 745,531
Total général	72 726,530	17 053,519

PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Revenus des placements à Terme	15 462,472	9 466,147
Revenus des comptes de Dépôt	776,923	1 059,252
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	2 873,643
Total général	16 239,395	13 399,042

CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Rémunération fixe du gestionnaire	12 324,622	844,278
Commission de clearing	826,061	830,522
Commission de dépôt	3 286,577	1 342,957
Total général	16 437,260	3 017,757

Le gestionnaire MCP a renoncé à sa rémunération du 11 Aout 2015 jusqu'au 31 décembre 2015.

CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Redevance CMF	1 740,780	711,319
Rémunération CAC	3 565,668	2 109,992
Impôts & taxes & versement assimilés	80,426	106,563
Services bancaires & assimilés	446,984	22,243
Publicité & publications	200,000	0,000
Total général	6 033,858	2 950,117

Note 5 : Autres notes aux Etats financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents :

Donnée par part	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des Placements	5,111	2,036
Charges de Gestion des placements	-0,944	-0,202
Revenu net des placements	4,167	1,834
Autres Charges d'exploitation	-0,347	-0,197
Autres Produits d'exploitation	0,000	0,000
Résultat d'Exploitation (1)	3,820	1,637
Régularisation du résultat d'exploitation	0,170	0,733
Sommes distribuables de l'exercice	3,990	2,369
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,170	-0,733
Variation des +/- Values potentielles sur titres	0,142	0,071
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	0,002	0,075
Frais négociation de titres	0,000	-0,007
+/- Values sur titres et frais de négociation (2)	0,143	0,139
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,964	1,776
Droits de sorties	0,000	0,027
Résultat non distribuable de l'exercice	0,143	0,166

Régularisation du résultat non distribuable	0,034	0,373
Sommes non distribuables de l'exercice	0,177	0,539
Distribution de dividendes	-	-
Valeur liquidative	107,076	102,908

Ratios de gestion des placements	31/12/2016	31/12/2015
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	0,94%	0,43%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	0,35%	0,42%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	3,82%	3,49%
Actif Net Moyen	1 740 629,770	702 492,627

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de MCP SAFE FUND a été confiée à MCP intermédiaire en bourse. En rémunération des services de gestion et de promotion du FCP, MCP perçoit une commission de gestion de 0,6% l'an de l'actif net. Cette rémunération, décomptée jour par jour est payée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette rémunération, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dans le cas d'une performance positive supérieure à un taux de rendement minimal exigé égal au TMM+ 0,5%. Cette commission, qui est de 15% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le taux de rendement minimal exigé.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative. Une provision ou le cas échéant une reprise de provision en cas de sous performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

Rémunération du dépositaire :

La fonction de dépositaire a été confiée à l'Amen Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,16% par an de l'Actif Net avec un minimum de 5000 dinars HT par an à partir de la 3^{ème} année de vie du fond. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est payée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette commission de dépôt, Amen Bank perçoit une commission de clearing égale à 700 dinars HT par an.